



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
GIRONDE

COMPTE RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS
DE LA GIRONDE

Mardi 8 décembre 2020 – Visioconférence

PRÉSENTS :

• **Membres avec voix délibérative :**

Anne-Laure ARMELLINI - Isabelle AURADOU-GERBAUD - David BRUNNER - Etienne CASSUTTI - Sébastien CASTEL - Olivier DELAS - David GALLONNIER - Cédric GIRONNS - Frédéric GROUILLE - Sylvain LAMOTHE - Thierry LAZES - Lucien MAURIN - Guillaume MEDINA - Jérôme MESURE - Philippe MIGNER - Frédéric PINAUD - François POINTEAU - - Nicolas WEBER

• **Membres avec voix consultative (membres de droit) :**

Jean-Paul DECELLIERES, DDSIS
Éric PITAULT, Président de l'AHJSP

• **Autres :**

Josiane SOHY, représentante PATS fédérale

EXCUSÉS :

• **Membres avec voix délibérative :**

Sandrine ALLEGRIER - Olivier BOUCHER - Blandine FOUQUART - James LOCHERON - Benoit VACQUIER

• **Membres avec voix consultative (membres de droit) :**

Philippe BOUFFARD, Médecin Chef

Dix-huit membres avec voix délibérative sont présents. Conformément à l'article 8 des statuts, le quorum est atteint, le conseil peut donc valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance à 17h30.

Le secrétariat est assuré par Bénédicte MIMIAGUE.

Le Président remercie les membres pour leur participation à ce conseil d'administration. Le contexte sanitaire n'a pas permis de réunir le CA en présentiel, les membres ont donc été convoqués pour assister à la réunion en visioconférence. Néanmoins le Président a souhaité la présence physique de certains membres au secrétariat de l'UD afin de pouvoir tenir l'assemblée générale à l'issue du CA. Ainsi six membres du CA sont réunis au secrétariat de l'UD : David BRUNNER, Sébastien CASTEL, Olivier DELAS, Sylvain LAMOTHE, Thierry LAZES et Frédéric PINAUD.

I. ADOPTION DU PV DU 30 JUIN 2020

Le PV est adopté à l'unanimité.

II. CALENDRIER

| DATE | OBJET | PARTICIPANTS |
|--|-----------------------------|--------------|
| Réunions UD | | |
| 23/02 | Conseil d'Administration UD | |
| 08/06 | Conseil d'Administration UD | |
| 05/10* | Conseil d'Administration UD | |
| 23/10* | Congrès UD | |
| 14/12 | Conseil d'Administration UD | |
| Autres manifestations | | |
| Aucune manifestation programmée dans le contexte de crise sanitaire. | | |

*MAJ ultérieures au CA suite à des impératifs locaux (initialement prévus les 19 et 30/10)

III. CONTRAT DECES TOUTES CAUSES

Des évolutions du Contrat Décès Toutes Causes de la MNSPF engendrant une augmentation du tarif (de 9.90€ à 11.90€) et une révision des conditions d'attribution de la prime notablement défavorable pour les plus de 65 ans ont amené le Président et le trésorier de l'UD à consulter un autre prestataire. Ils ont ainsi pu rencontrer le directeur d'ASSUR 18, qui leur a proposé un contrat dont les garanties sont identiques à celles de la MNSPF, avec une dégressivité à partir de 70 ans (au lieu de 65 ans) et à un tarif moins élevé (de 9.90 € à 10.50 €). *Cf tableau en annexe 1*

Le coût par adhérent varie en fonction de la prise en compte ou non des JSP. Eric PITAULT n'est pas forcément favorable à l'intégration des JSP dans ce contrat, les sections n'ayant pas la capacité d'absorber le coût financier dans leur budget. Le Président rappelle que cette augmentation serait dans tous les cas prise en charge par l'UD.

Il est par ailleurs indiqué que les JSP ne faisaient pas partie du contrat actuel. Il avait été décidé de puiser dans les fonds propres de l'UD en cas de décès d'un JSP.

Chacun s'accorde donc à dire qu'il n'est donc pas judicieux d'intégrer les JSP au contrat.

D'autre part la manière dont ce contrat a évolué depuis sa mise en place n'est pas correcte vis-à-vis des UD qui y ont souscrit.

Après avis des membres du CA, il est décidé de souscrire au CDTC auprès d'ASSUR 18.

IV. ACTUALITE DES COMMISSIONS

Communication

Par Jérôme MESURE

Les agendas seront livrés dans la semaine, et la distribution se fera en suivant.

Social

Par Anne-Laure ARMELLINI

Cinq nouveaux dossiers en cours dont :

- 2 « reconnaissance pupille »
- 1 dossier « solidarité pompiers de France » suite accident
- 1 dossier d'aide pour une pupille
- 1 dossier précarité

Le président indique que trois dossiers ont été portés auprès du dispositif « Solidarité Pompiers de France » pour des collègues en situation de handicap sévère avec des nécessités d'équipement (à la fois du domicile mais aussi de prothèse). Deux dossiers ont reçu des avis favorables permettant de subvenir aux nécessités d'aménagement, le troisième est en cours d'étude.

A titre d'information, au niveau national le réseau a versé une aide de 130 000 € aux sapeurs-pompiers des Alpes Maritimes sinistrés suite à la récente catastrophe naturelle.

Jérôme MESURE interroge la commission sociale sur la suite donnée aux trois dossiers qui avaient été portés auprès de la Fondation de France. Anne-Laure ARMELLINI indique que les trois dossiers ont reçu un avis favorable. Le contexte pandémique n'a pas permis la tenue de la cérémonie. Si rien ne peut être organisé avant la fin du premier trimestre 2021, les sommes seront alors versées directement sur les comptes des intéressés.

Etienne CASSUTTI a été contacté par l'amicale de Bassens concernant un ancien sapeur-pompier dont la maison a entièrement brûlé dans un incendie à Lalande de Fronsac. Cet ancien sapeur-pompier n'était pas adhérent à l'UD. Etienne CASSUTTI a sollicité l'amicale de Bordeaux pour le déblocage d'une aide, et demande à l'UD si un geste peut être fait.

Histoire et conservation du patrimoine

Par Sébastien CASTEL

Un local situé sur la zone artisanale de Gujan Mestras a été trouvé. Il comprend un hangar pouvant accueillir jusqu'à 14 véhicules, une salle de repos, et avec une superficie extérieure permettant les manœuvres de porte-char.

La localisation géographique permettrait aux personnes impliquées dans cette commission de s'y retrouver aisément.

Local disponible dans 6 mois.

Estimation loyer mensuel (impôt inclus) : 2000 €

Sébastien CASTEL rappelle que cette location serait une solution provisoire en attendant une solution plus durable (GTL).

Le Président rappelle la situation actuelle :

- Nécessité d'avoir une solution provisoire
- Choix en cours sur les véhicules à conserver

- Occupation précaire car il n'existe aucun bail avec l'actuel propriétaire du hangar
- Risque d'effondrement du bâtiment (risque non assuré)
- Faible coût de cette commission jusqu'à présent

Soit on décide de poursuivre la conservation du patrimoine et on y met les moyens afin d'être décent vis-à-vis des personnes qui s'investissent dans cette commission, soit on arrête et on revend le parc de matériels. La parole est laissée aux membres du CA pour avis.

Selon le trésorier, cette opération doit être temporaire en raison de son coût élevé (environ 100 €/m²). Un projet abouti doit être proposé derrière.

Pour d'autres, le projet présenté par Sébastien CASTEL démontre une certaine émulation au sein de la commission, il faut donc laisser la chance à ce projet. Par ailleurs les tarifs annoncés sont très abordables.

Le Directeur confirme que le SDIS n'a pas la possibilité à ce jour de stocker ces véhicules. Il précise néanmoins que des compromis pourraient être trouvés d'ici trois ans une fois les travaux du GTL achevés. Il rejoint le trésorier sur la question de l'anticipation en indiquant qu'il faut d'ores et déjà commencer la répartition et le tri des engins.

A l'unanimité, la décision est prise de louer ce local.

Sébastien CASTEL remercie le CA.

Téléthon

Par Frédéric PINAUD

Date : 4/5 décembre

Le bon de commande des articles promotionnels a été adressé aux amicales.

L'organisation avance au jour le jour en fonction de la situation sanitaire.

V. QUESTIONS DIVERSES

- **Demande du CIS d'Ornano**

Le Président a été sollicité par des personnels du centre d'Ornano pour une participation financière à l'achat d'un équipement sportif (destiné à être installé sur la dalle), dont une partie est prise en charge par l'amicale de Bordeaux.

Le Directeur prend la parole pour indiquer que toutes les amicales vont être destinataires dans les prochains jours d'une convention établie entre le SDIS et les amicales. Trop d'aménagements sauvages sont à déplorer dans les casernes, ce qui met en difficulté la responsabilité de l'établissement ainsi que celle des présidents d'amicale. Il conseille donc au Président de l'UD de mettre la réponse en stand-by, n'étant pas sûr de la viabilité de ce projet en particulier.

Le Président souligne que l'autorisation par le service était un préalable à toute aide financière sur ce projet.

- **Renouvellement du parc informatique du secrétariat**

Des devis sont en cours pour le renouvellement du parc informatique du secrétariat (2 postes). L'objectif serait de changer l'un des deux postes cette année, et d'instaurer un roulement pour l'acquisition de matériel neuf afin d'avoir toujours du matériel informatique performant. On s'orienterait également vers des équipements plus mobiles, nécessaires dans le contexte actuel. Des devis seront proposés lors du prochain conseil d'administration (ou avant si la nécessité s'impose).

- **Festival ODP**

Les dates de la manifestation ont été repoussées au mois de septembre, au vu du risque épidémique.

- **Téléthon**

En raison de l'absence de manifestations organisées dans le cadre du Téléthon 2020, sur proposition de Frédéric PINAUD et Jérôme MESURE, il est décidé de faire un don à l'AFM de 3637 €.

- **Futur centenaire**

Le Président informe le CA que nous avons parmi nos anciens un futur centenaire : René LABARBE. La médaille fédérale lui sera remise dès que la situation sanitaire le permettra.

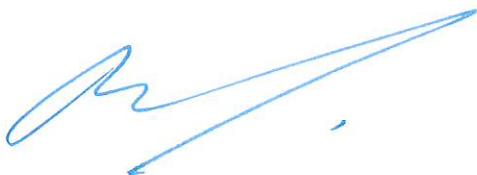
- **Amicales en difficultés financières**

Lucien MAURIN a été sollicité par certaines amicales concernant des difficultés financières auxquelles elles doivent faire face en cette période. Le règlement des cotisations pourrait devenir problématique. Réponse du Président :

- les amicalistes seront-ils mis à contribution ?
- les demandes seront traitées au cas par cas, et les éventuelles aides conditionnées par une certaine transparence dans la gestion de l'amicale.

Fin de séance à 19h40.

Le Président



Commandant David BRUNNER

Le Secrétaire Général



Commandant Frédéric PINAUD

Comparatif capital décès toutes causes
entre MNSPF et ASSUR 18

| Prestataire | MNSPF | ASSUR 18 |
|------------------------------|---------------------|-------------------|
| Assureur | GAN/CNP | INTERIAL |
| Capital initial | 4000€ | 4000€ |
| Capital mini | 20 % (800€) | 25 % (1000€) |
| Age début dégressivité | 65 ans | 70 ans |
| Age fin dégressivité | 85 ans | 85 ans |
| Pas de la dégressivité | 5 % (70 % à 25%) | 10 % (75 % à 25%) |
| Coût par adhérent (avec JSP) | 11,90€ | 9,90€ |
| Coût par adhérent (sans JSP) | 11,90€ | 10,50€ |
| Coût total (avec JSP) | 59 357€ | 49 381€ |
| Coût total (sans JSP) | 49 396€ | 43 963€ |
| autres | Tarif garanti 3 ans | |

| Age | Montant du capital réduit | | Différentiel |
|-----|---------------------------|--------------------------|--------------|
| | MNSPF En % et en € | ASSUR 18 En % et en € | |
| 65 | 70% = 2800€ | 100% = 4000 € | + 1200 € |
| 66 | 65% = 2600€ | 100% = 4000 € | + 1400 € |
| 67 | 60% = 2400€ | 100% = 4000 € | + 1600 € |
| 68 | 55% = 2200€ | 100% = 4000 € | + 1800 € |
| 69 | 50% = 2000€ | 100% = 4000 € | + 2000 € |
| 70 | 45% = 1800€ | 75% = 3000€ | + 1200 € |
| 71 | 40% = 1600€ | 65% = 2600€ | + 1000 € |
| 72 | 35% = 1400€ | 55% = 2200€ | + 800 € |
| 73 | 30% = 1200€ | 45% = 1800€ | + 600 € |
| 74 | 25% = 1000€ | 35% = 1400€ | + 400 € |
| 75 | 20% = 800€ | 25% = 1000€ | + 200 € |
| 76 | 20% = 800€ | 25% = 1000€ | + 200 € |
| 77 | 20% = 800€ | 25% = 1000€ | + 200 € |
| 78 | 20% = 800€ | 25% = 1000€ | + 200 € |
| 79 | 20% = 800€ | 25% = 1000€ | + 200 € |
| 80 | 20% = 800€ | 25% = 1000€ | + 200 € |
| 81 | 20% = 800€ | 25% = 1000€ | + 200 € |
| 82 | 20% = 800€ | 25% = 1000€ | + 200 € |
| 83 | 20% = 800€ | 25% = 1000€ | + 200 € |
| 84 | 20% = 800€ | 25% = 1000€ | + 200 € |



PROJET DE LOCATION D'UN LOCAL

- Objectifs :

Régler temporairement l'urgence de la mise à l'abri des véhicules anciens entreposés à Belin-Beliet (vol, détériorations, stabilité structure).

Permettre la rénovation de véhicules.

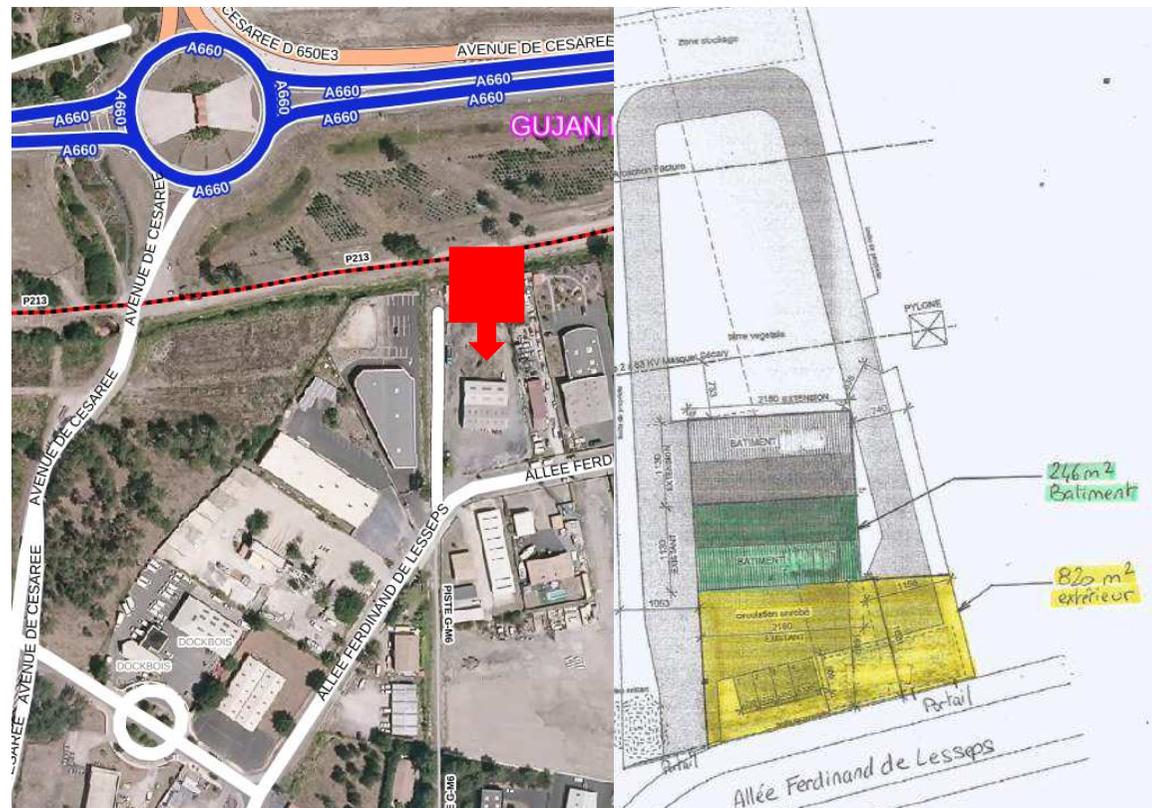
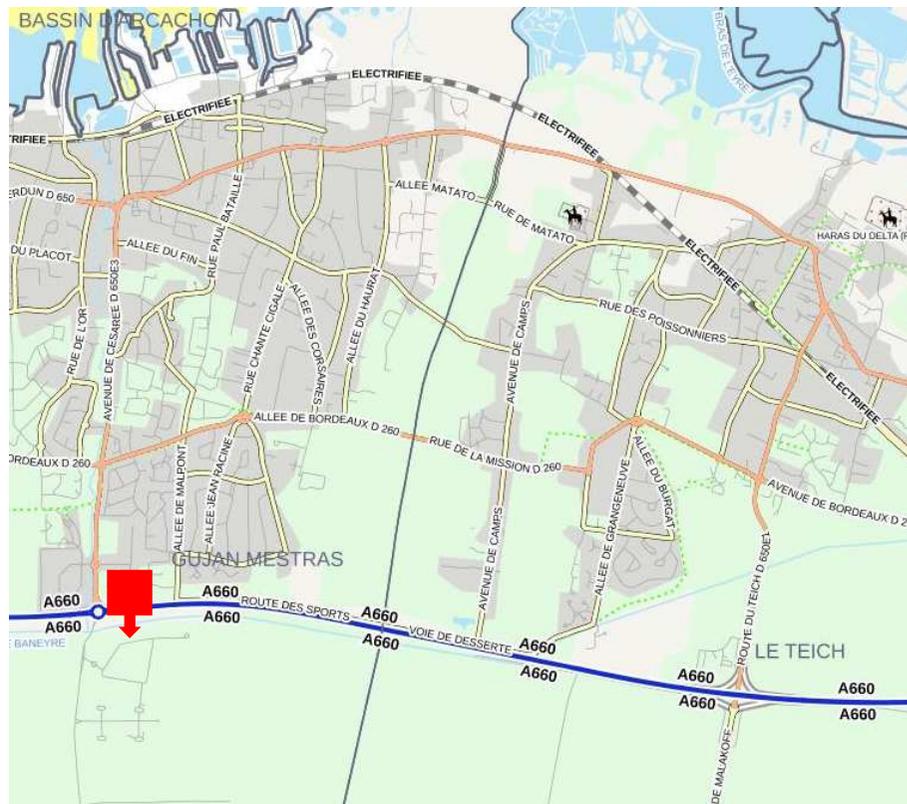
PROJET DE LOCATION D'UN LOCAL

- Adresse : Allée Ferdinand de Lesseps
Zone artisanale de GUJAN-MESTRAS
- Superficie : 246 m²
- Le local comprend une salle de repos avec sanitaires 18 m²
- Superficie extérieure (close) 820 m² avec portail et zone de stationnement
- Possibilité d'entreposer 14 véhicules VL/PL
(cf plan)



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS • POMPIERS
GIRONDE

PROJET DE LOCATION D'UN LOCAL



- + facile d'accès à un porte-char du GTL (Autoroute et Z.A)
- + zone surveillée
- + proche de la ressource humaine impliquée dans la commission



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS • POMPIERS
GIRONDE

PROJET DE LOCATION D'UN LOCAL



Façade Sud côté rue



Façade Sud et Est côté rue



PROJET DE LOCATION D'UN LOCAL

UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS • POMPIERS
GIRONDE

Vue intérieure Sud côté rue



Vue intérieure côté Est



Vue intérieure côté Ouest



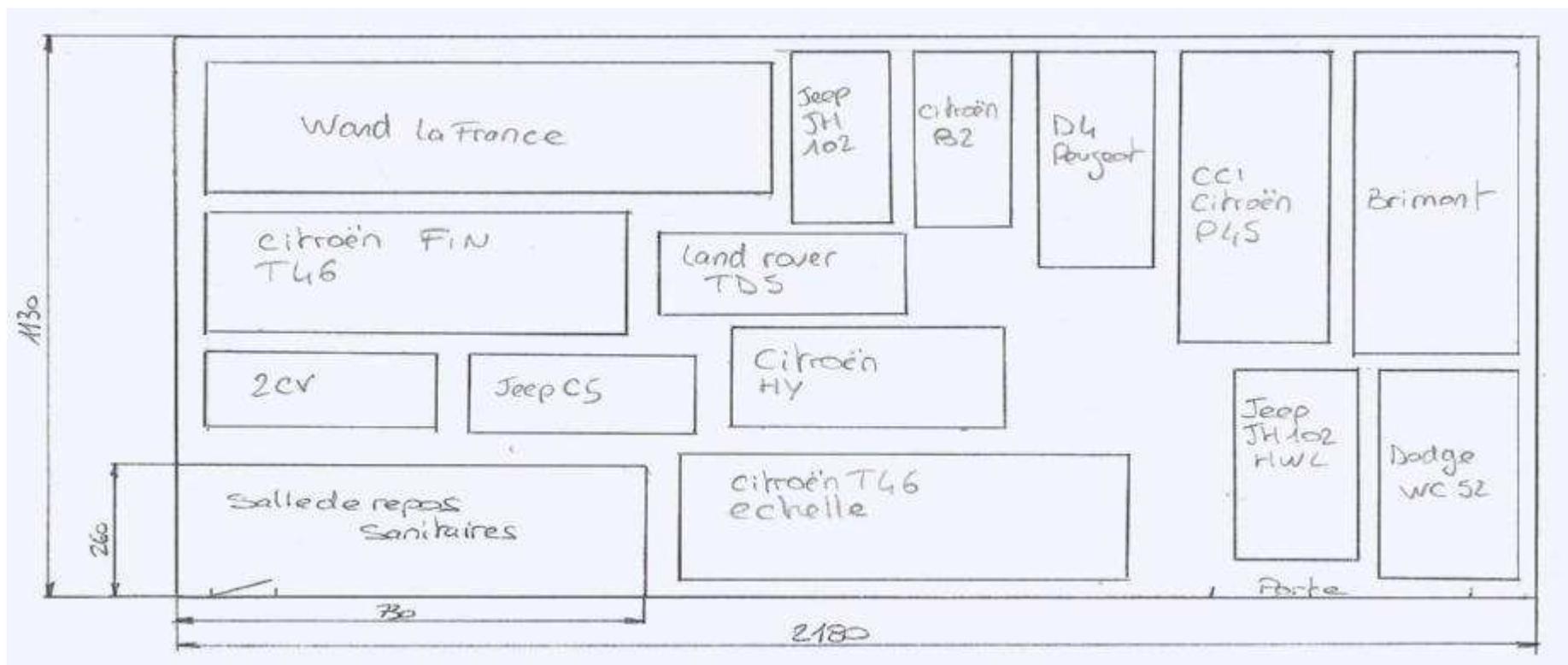
Sol en cours de réalisation



PROJET DE LOCATION D'UN LOCAL

UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS • POMPIERS
GIRONDE

Possibilité de stockage de la quasi totalité du parc
Ventilation sur Biganos, Arcachon, Gujan-Mestras du matériel restant (Arès à l'étude)



PROJET DE LOCATION D'UN LOCAL

- Propriétaire : Entreprise LIZE Yannick TP
- Disponibilité dans 6 mois environ
- Loyer 2000 € par mois impôts inclus à affiner
ordre d'idée (local de 236 m²)
- Coût assurance à l'année pour 500 m² 930 €
- Coût edf à l'année pour 500 m² 310 €
- Coût eau à l'année pour 500 m² 335 €

PROJET DE LOCATION D'UN LOCAL

- Cette location est une solution provisoire en attendant une autre solution plus durable (GTL).
- Le lieu est très accessible
- Les gens motivés se trouvent dans un rayon convenable
- Cela nous permettra de commencer l'aventure et de maintenir la commission qui depuis des années bénéficie d'un local à titre gratuit.